

Compte-rendu du conseil d'école du 9 mars 2017

Présents : Mme Marsa, inspectrice de l'éducation de l'éducation nationale - M. Bougeard , adjoint au maire, M. Provost, conseiller municipal - Mme Guido, directrice - Mmes Cadiou, Denoual, Desvaux, Fretey, Verrier, Mrs Bonnaire et Matis, professeurs des écoles - Mme Ligneul, déléguée départementale de l'éducation Nationale - Mmes Ayrat, Bouvrais, Gautier, Grison, Hamel, Le Ligné, Lautrey, M. Valenziani, représentants des parents d'élèves - Mme Aubry, ATSEM

Excusés : M. Omnès, maire de Médréac, Mmes Boutet-Lefevre et Toulliou, enseignantes, Mme Hamel, représentante de parents

Ordre du jour :

- Effectifs
- Projets des classes
- Demandes des enseignants
- Bilan des décisions du dernier conseil d'école

1-Effectifs

Effectifs actuels : 5 TPS / 14 PS / 18 MS / 15 GS / 20 CP / 27 CE1 / 21 CE2 / 15 CM1 / 23 CM2 = 158

Rentrée 2017, effectifs prévus :

2 TPS - 14 PS - 14 MS - 18 GS -14 CP - 20 CE1 - 27 CE2 - 19 CM1 - 15 CM2 soit 143 en tout. Deux fermetures définitives ont été annoncées par les services de la Direction Académique le 10 février 2017, donc nous aurons 6 classes à la rentrée.

L'inspectrice précise le cadre administratif et pédagogique de la carte scolaire : *En fonction du budget de l'Etat, Madame la Ministre répartit les postes dans chaque académie en fonction de la démographie. A son niveau, Monsieur le Recteur d'Académie procède à la répartition des postes qui lui sont octroyés entre les 4 départements bretons. C'est le département d'Ille et Vilaine qui au regard de l'évolution démographique (liée au nombre de naissances et aux flux de population) qui a obtenu le plus de postes. Néanmoins, cette évolution démographique est inégale en fonction des territoires du département d'Ille et Vilaine. Ensuite, Directeur Académique répartit les postes qui sont attribués au département en visant, à structure égale d'école, l'équité départementale pour les élèves.*

Pour l'école publique de Médréac, au regard des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017, il y aura une fermeture côté "maternelle" et côté "élémentaire".

La directrice rappelle qu'elle inscrit les élèves par délégation octroyée par la mairie. Un arrêté municipal stipule que seuls les enfants habitant Médréac, ayant deux ans et demi

révolus au moment de l'inscription peuvent être inscrits, alors que les enfants résidant hors commune doivent avoir 3 ans révolus. L'école privée n'a pas les mêmes règles.

Explication de M. Bougeard, adjoint au maire : - *Les règles d'inscription ne bougeront pas car elles résultent d'un accord tacite entre les communes environnantes, ce sont les règles de la ComCom. L'école privée fait ce qu'elle veut.*

La directrice objecte que l'école privée obtenant également des subventions de la Mairie, elle devrait donc obéir aux mêmes règles d'inscription que l'école publique. Mme Guido a des craintes sur le message qu'elle envoie lors du premier contact avec les parents d'élèves car elle doit commencer par leur demander leur lieu d'habitation et la date de naissance exacte afin de déterminer si oui ou non l'enfant peut être inscrit à l'école. Un premier contact avec des parents qui vont, pour la première fois, mettre leur enfant à l'école, devrait pouvoir se faire différemment. M. Bougeard conclut le débat en indiquant au conseil d'école que cela allait être abordé en conseil municipal.

2- Projets de classe :

Projet : donner un nom à l'école

Les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont présenté en conseil d'enfants les trois noms par ordre de préférence qui vont être soumis au conseil municipal :

- L'école des Sept Loups : ce nom a été trouvé suite à la découverte des légendes qui circulent autour de la croix aux Sept Loups (direction Landujan)
- L'école des légendes
- L'école du grand Pin (situé dans la cour élémentaire)

Conseil d'enfants

Les élections des délégués ont eu lieu le 14 octobre dans les classes de CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2. Les délégués se sont déjà réunis trois fois en conseil d'enfants lors d'un «APC extraordinaire» dirigé par la directrice. Les élèves ont ainsi pu exposer leurs problèmes, leurs demandes et suggestions qui ont un rapport avec la vie de l'école. Suite à ces conseils, les élèves demandent s'il est possible de refaire les marquages au sol des terrains. Ce qui est accordé par la Mairie.

Projet Musique

Les CE2-CM1 ont travaillé autour du thème « rythme et percussions corporelles » et les CM2 autour du thème « chant et rythme ». Les séances se sont très bien déroulées. Les deux classes ont travaillé durant 10 séances chacune, entre autre sur une chanson commune. Vous pourrez la découvrir lors de la fête de l'école le 24 juin.

Spectacle de Bruno Marec

Tous les MS, les GS et les CP ont assisté à l'animation scientifique sur le corps humain le 6 février.

Sortie des TPS, PS et MS

Elles se rendront aux jardins de Brocéliande le 4 mai pour assister à une animation sur les insectes.

Sorties des GS et CP

Les GS et les CP sont allés au musée des Beaux-Arts de Rennes le 15 décembre pour visiter la partie archéologie égyptienne et assister chacun à une animation.

La journée du 20 juin les deux classes feront leur sortie de fin d'année à l'écomusée du pays de Rennes.

Piscine

Les CP et tous les CE1 iront à la piscine le mardi matin du 21 mars au 6 juin. M. Bonnaire prendra en charge les 6 CE1 de Mme Verrier.

Nous remercions les parents qui ont passé leur agrément.

Les enseignants constatent qu'au terme des deux années de piscine, qu'il manquerait une troisième année d'apprentissage pour que tous les enfants soient autonomes pour nager.

La mairie en est informée.

Classe de mer pour tous les CE1 et les CE2

Les 46 enfants partiront du 6 au 8 juin à Plévenon. Ils séjourneront au centre PEP. Au programme : découverte du milieu marin, milieu naturel, écosystèmes, patrimoine naturel et culturel (visite de Fort Lalatte)... Les enseignants Mme Verrier, M. Bonnaire et M. Matis les accompagnent ainsi que Mme Metayer, Mme Mézière et M. Binet. Merci à eux pour leur investissement et leur disponibilité.

Budget demandé : 80€ par famille. La mairie donne 40€ par enfant et l'APE 35€ par enfant.

Le conseil d'école les remercie pour ces subventions. L'OCCE prendra en charge 800 à 900€.

Pour diminuer le coût du séjour, un projet gâteaux a été lancé par les élèves et une vente de gâteaux a lieu chaque lundi soir.

Sortie à Brocéliande pour les CM1 et les CM2

Pendant l'absence des CE1 et CE2, les CM1 seront en classe avec les CM2. Ils partiront en sortie à la journée le 6 et le 8 juin en forêt de Brocéliande (randonnées contées, géographie, patrimoine local ...)

Projet Sport santé et handicap pour tous les CE2

Le 4 mai, rencontre sportive avec des enfants issus d'IME. Cinq ateliers parmi 10 seront proposés. Les bouchons plastiques récoltés tout au long de l'année à l'école seront donnés à ce moment là. Possibilité de venir en famille de 17h30 à 20h.

Projet eaux et rivières CE1-CE2

Lundi 20 mars, sortie pour les CE1-CE2 dans Médréac avec des animateurs de la maison de la Rance pour découvrir les bons gestes par rapport à l'eau et à l'environnement. Pêche de petites bêtes pour évaluer le niveau de pollution, et l'après-midi visite de la station d'épuration.

3 - Demandes des enseignants

Ordinateurs :

Les 5 nouveaux ordinateurs demandés ainsi que le vidéoprojecteur sont arrivés. L'équipe remercie la municipalité.

Il faut anticiper le vieillissement du parc informatique. De plus, le numérique prend une place importante dans les nouveaux programmes. Il est essentiel que les élèves et les enseignants puissent travailler avec le matériel adéquat. Un vidéoprojecteur interactif et un tableau blanc ont été demandé pour la classe de CM2. Le TBI de cette même classe étant hors service.

Réponse de la mairie : - *Les demandes sont mises au budget. Concernant le parc vieillissant un devis est en cours (à l'achat ou en location).*

Grillage de la cour :

Le grillage entre les deux cours est très abîmé et devient dangereux pour les enfants.

La mairie en prend note.

Communication famille/enseignant :

Lorsqu'une difficulté se fait sentir ou qu'un questionnement apparaît concernant la vie de classe, les familles ne doivent pas hésiter à venir en parler avec l'enseignant de leur enfant. Il ne faut pas attendre que la difficulté devienne un réel problème. Bien souvent, la discussion permet de clarifier les choses. Tout cela est dans l'intérêt de vos enfants.

4- Bilan des demandes du dernier conseil d'école

Grillage du terrain de football : Les enseignants avaient signalé que le grillage est dangereux lors du passage des enfants pour aller à la salle des sports ou bien à la médiathèque car des bouts de ferraille sont apparents sur le chemin.

Réponse de la mairie : *Le problème a été pris en compte par la municipalité. Cela a été réparé puis cassé de nouveau.*

Suppression du trottoir dans la cour maternelle : Les enseignantes de maternelle avaient expliqué que ce petit trottoir provoquait régulièrement des chutes. Des parents se sont plaints de chutes.

Réponse de la mairie : *Les employés municipaux vont pouvoir réaliser les travaux pendant des vacances.*

Chauffage : Il doit y avoir un problème électrique sur le boîtier qui commande les classes de GS, CP et CM2 car il n'y pas de chauffage certains lundis matins.

Réponse de la mairie : *La municipalité va contacter les employés techniques.*

Portail ouvert au niveau de la cantine : Le portail est souvent retrouvé ouvert. La directrice rappelle qu'il doit être systématiquement fermé pendant le temps scolaire. Les APC se déroulant aux mêmes horaires que les TAP, le portail doit aussi être fermé le mardi et le

jeudi de 15h30 à 16h30.

Réponse de la mairie : *La municipalité prend en compte ce problème et va prendre les mesures nécessaires.*

5- Questions des parents élus pour la municipalité

Demande d'investissement dans des jeux extérieurs, autres que des marquages au sol.

Réponse de la municipalité : *La demande est à préciser car le terme de jeux extérieurs est trop vague.*

Les enseignants souhaitent détailler les jeux déjà disponibles à chaque récréation :

- maternelle : vélo, trottinette, ballon, échasses et cordes à sauter parfois.
- élémentaire : marelles, ballons (handball ou football selon les périodes), basketball, balle aux prisonniers, ballon mexicain..., mikado géant, jeux d'échecs et de dames géants, échasses.

Une famille demande s'il est possible que les enfants, qui attendent 5 min dehors avant l'ouverture du portail le matin, puissent en cas de pluie, se mettre à l'abri dans le hall de la garderie.

Réponse de la municipalité : *Il y a une garderie payante, on ne peut pas justifier que certains parents la paient et qu'il y ait en parallèle une garderie « gratuite ». Qu'en est-il de la responsabilité en cas de problème ? Il est important de rappeler la responsabilité de chacun. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à ce qu'ils aient été confiés au personnel compétent (personnel de la garderie avant 8h40 et équipe enseignante après).*

Cantine : Depuis le début de l'année scolaire, les enfants de la classe de CM2 mangent avec les petits. Cette idée est intéressante. Elle est en adéquation avec la volonté d'apprendre aux enfants des valeurs civiques telle que l'entraide.

Néanmoins,

- *cette organisation continue avec seulement la classe de CM2. Pourquoi ne pas en faire bénéficier les autres classes de l'élémentaire à tour de rôle et permettre aux CM2 de manger avec des plus grands aussi ?*

- *Les grands aident les petits, certes, mais beaucoup se plaignent de ne pas avoir le temps de finir leur propre repas.*

Il y a eu de nombreux retours sur ce service précisément.

Réponse de la municipalité : *Les CM2 des deux écoles ont été basculés au premier service dans le but de les responsabiliser et non de les punir. Cela a généré un soucis de gestion du logiciel cantine. Sur ce logiciel, les classes de CM2 ont été figées pour l'année sur le premier service.*

M. Bougeard s'est rendu à la cantine le jour même du conseil d'école et aucun CM2 ne s'est plaint à lui d'un manque de temps.

Les parents élus précisent que ce ressenti est pourtant général, qu'il y a eu de nombreux retours de parents.

Réponse de la municipalité : *Ceci a été évoqué au personnel de cantine, un réajustement*

va être fait. Les enfants ne sont pas là pour se substituer au travail du personnel du restaurant scolaire. Les CM2 peuvent éventuellement aider les maternelles en coupant la viande par exemple mais ils sont là avant tout pour manger.

Un nouveau membre du personnel a été embauché, il s'agit de Mélanie Chesnel.

La récréation du midi est un moment propice aux « échanges houleux » entre les enfants :

- *Combien d'adultes pour combien d'enfants ?*

Réponse de la municipalité : *Le taux d'encadrement est dans la norme mais nous n'avons pas les chiffres ce soir.*

- *Surveiller un groupe d'enfants n'est pas forcément chose facile. Cela demande une certaine vigilance et de la patience. Les personnes missionnées sont-elles formées pour cela ? Au moins, est-ce sérieusement envisagé ?*

Réponse de la municipalité : *Un cycle de formations concernant les agents est envisagé à partir de septembre.*

- *Aide à la résolution de conflit : Certes, les récréations permettent aux enfants d'apprendre à vivre ensemble tant à s'amuser qu'à se confronter. Même à 10 ans, les enfants ont encore besoin d'aide dans la résolution de leurs conflits. Pas à chaque fois, mais quand cela est nécessaire. Les enfants de CM2 vivent leur dernière année dans une « petite structure » et partiront au collège qui relève d'une autre dimension ! L'idée d'un médiateur (enfants volontaires et/ou adultes) pourrait s'avérer une possibilité. On ne peut pas toujours laisser les enfants se débrouiller tout seul. Cela laisse la place à un sentiment d'injustice et d'insécurité à certains enfants ; quant aux plus perturbateurs, un sentiment de toute puissance.*

Réponse de la municipalité : *Il est difficile de monopoliser un adulte sur la cour pour régler les problèmes sur le temps du midi.*

Les enseignants expliquent que les « messages clairs » peuvent être utilisés aussi sur ce temps et que la présence d'un adulte n'est pas forcément nécessaire lors des messages. Par contre, par moment elle l'est.

Soucis sur la cantine et temps de garderie. Les réponses des personnes encadrantes ne sont pas les mêmes.

Remontée de l'information, comment fait-on pour faire remonter les problèmes ?

Car lorsqu'on fait remonter à l'agent directement, il peut y avoir un effet rebond sur les enfants. Attention à la stigmatisation de certains élèves.

Réponse de la municipalité : *Les problèmes sont à faire remonter aux parents élus au conseil qui feront remonter à la mairie.*

Madame l'inspectrice précise qu'il ne faut pas attendre le conseil d'école pour faire remonter les problèmes mais plutôt les faire remonter dès qu'ils se présentent. C'est bien de les faire remonter au conseil d'école mais la période entre deux conseils est longue, il vaut mieux agir rapidement.

Communication avec les parents élus : conseil.ecolemedreac@laposte.net.

Compte-rendu rédigé par la directrice.

La directrice Nolwenn Guido

La secrétaire de séance : Stéphanie Desvaux